

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 17 mars 2014

Début de séance à : 20h30

Présents : Mmes GARRIGUES, RECOCHE, OUTRE, BRUGGER.
MM. GARAUD, MONFRAIX, SORROCHE, LAPIZE, FABRE, BOUBILA, PUIS.

Absent excusé : M. ALBERGE, BONET.

Absents : M. ARINI,

Secrétaire : M. MONFRAIX.

Madame Michèle GARRIGUES remercie les élus pour leur investissement tout au long de ce mandat ainsi que pour leur présence à ce dernier Conseil Municipal et de la confiance qui a toujours régné durant ces 6 années. Elle dit que nous pouvons être fiers du travail accompli durant ces six ans. Elle remercie également les administrés fidèles qui ont durant toutes ces années suivis les séances du Conseil Municipal et note la présence de 2 nouveaux.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé.

Ordre du jour :

- Numérotation Mr GIMENEZ/Mme GRINDES,
- Lotissement « La Bécasse »,
- Programme école,
- Indemnités électorales 2014,
- Transfert Pool Routier 2011-2012 de la commune de Fourquevaux,
- Redevance occupation domaine public ERDF 2014,
- SDEGH pose de coffrets forains place St Exupéry,
- Bureau des élections,
- Questions diverses

DELIBERATIONS :

I – Numérotation parcelle.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la construction de l'habitation de M. GIMENEZ Bastien et Mme GRINDES Marion sur la parcelle n°807 du Chemin de l'Eglise, il convient de numéroter le lieu. Les parcelles suivantes portant les numéros 1 et 3, il est proposé le n° 1bis.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent cette numérotation.

La délibération est prise à l'unanimité des présents.

II – Classement voirie communale – Lotissement « La Bécasse ».

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par les copropriétaires du Lotissement « La Bécasse » portant sur le classement de la voirie et des V.R.D. dans le domaine public communal. Elle précise qu'un état des lieux a été effectué avec les techniciens du Sicoval, que les passages caméras et les réserves mentionnées ont été levées.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent le transfert de la voirie et des V.R.D du lot la Bécasse dans le domaine public communal.

La délibération est prise à l'unanimité des présents.

III – Programme investissement travaux école.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle de sécurité annuel effectué par la Société Véritas a relevé des problèmes au niveau de l'électricité.

Dans un souci de sécurité, les travaux ont été effectués avant le vote du budget afin que les normes de sécurité soient conformes au plus vite.

Afin de pouvoir honorer la facture de la Sarl P.E.L d'un montant de 6 626.90 €, elle propose d'ouvrir un programme sur le budget 2014 en section investissement, cela permettant de récupérer la TVA. Elle propose également d'effectuer des demandes de subvention auprès du Conseil Général et de la CAF.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent l'ouverture du programme au budget 2014.

La délibération est prise à l'unanimité des présents.

IV – Indemnités élections 2014.

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'octroyer aux agents de catégories C, une indemnité pour travaux supplémentaires lors des consultations électorales 2014.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, acceptent que l'indemnité suivante soit prévue au budget primitif 2014:

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour consultations électorales, pour les catégories C, se calcule comme suit :

Les 14 premières heures :

1H = (Traitement brut annuel /1820) X 1,25

Les heures suivantes :

1H = (Traitement brut annuel /1820) X 1,27

Dimanche (Traitement brut annuel/1820) X 1,25*2/3.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent que soit versée pour les consultations électorales en 2014, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de catégories C,

- Précisent que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014 au chapitre 012 - Frais de personnel.

La délibération est prise à l'unanimité des présents.

V – Transfert Pool Routier 2011-2012 de la commune de Fourquevaux à la commune de Belberaud.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du coût des travaux à réaliser sur la voirie communale, l'enveloppe allouée par le Conseil Général de la Haute-Garonne, au titre du Pool Routier 2011-2012 s'avère insuffisante.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée de demander à la commune de Fourquevaux d'accepter le reversement à notre commune de la somme de 36 666.67 € HT sur le programme qui lui a été alloué et dont elle n'a pas l'utilité.

Cette somme correspondra à une enveloppe travaux de 36 666.67 € HT pour notre commune.

Avec son accord, cette somme sera retirée de son budget Pool Routier 2011-2012 et inscrite au budget Pool Routier de notre commune.

Madame le Maire demande à l'assemblée de statuer sur cette proposition.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident à l'unanimité, de demander à la commune de Fourquevaux, un transfert de programme d'un montant de 36 666.67 € HT, de son budget Pool Routier 2011-2012 à celui de notre commune.

La délibération est prise à l'unanimité des présents.

VI – Redevance occupation domaine public ERDF.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu du décret 2002-49 du 26 mars 2002 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transfert et de distribution électrique, ERDF est redevable d'une somme de 195 € au titre de l'année 2014.

Vu la correspondance de ERDF (Electricité réseau distribution France) en date du 6 mars 2014 qui précise le montant de la redevance ERDF due au titre de 2014.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en recouvrement auprès des services d'ERDF la somme de 195 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de M. le Maire.
La délibération est prise à l'unanimité des présents.

VII – Pose de 2 coffrets forains – Place St-Exupéry.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune concernant la pose de 2 coffrets forains à côté de la future salle polyvalente, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- La confection d'un réseau basse tension souterrain, déroulage d'un câble HN3x95mm²+50mm².
- La fourniture et la pose de 2 grilles de type RMBT avec passage de câble.

Travaux supplémentaires :

- Le remplacement d'un câble HN3x95mm²+50mm² existant non réutilisable.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA	2 054 €
Part SDEHG	10 404 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	5 202 €
Total	18 579 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuvent le projet présenté,
- S'engagent à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant des travaux à la charge de la commune.

La délibération est prise à l'unanimité des présents.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION :

I – Madame Michèle GARRIGUES propose aux élus présents d'indiquer leurs disponibilités afin de pouvoir préparer le tableau de présence au bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 23 mars.

II – Madame Michèle GARRIGUES fait part d'un courrier de remerciement de l'AMF 31 suite au don effectué pour les communes sinistrées lors des inondations de juin 2013. La collecte des fonds mise en place par l'AMF 31 a permis de récolter à ce jour la somme de 821 865.02 €.

III – Madame Michèle GARRIGUES indique la création d'une nouvelle activité sur Belberaud « Essence Pilates » qui a pour objet la préparation physique de maintien du corps et de l'esprit. La discipline est proposée par Mme Muriel JOUAN. Les cours auront lieu le samedi matin de 10h à 12h à la salle polyvalente.

IV - Madame Michèle GARRIGUES informe que suite aux travaux de restauration de l'église, il manque un luminaire. L'entreprise de Ferronnerie SOUCASSE Michel nous a transmis une proposition de devis qui s'élève à la somme de 873.60 € TTC. De plus il est nécessaire de placer une vitrine pour les informations qui sont actuellement scotchées sur la porte. La Sté PB Urbain nous a transmis une proposition de devis qui s'élève à 304.80 € TTC.

V – Monsieur Jean Louis GARAUD nous fait part de la dernière réunion au Sicoval ou, Mme Lucie VOINCHET a présenté le bilan sur sa compétence en ce qui concerne le service à la personne.

VI – Monsieur Alain MONFRAIX informe que la Société VERITAS effectue aujourd’hui des contrôles annuels sur certains bâtiments communaux. Les travaux de traçage de la place St Exupéry vont bientôt débiter. Suite aux dernières utilisations de la salle polyvalente des problèmes d’évacuation au niveau des sanitaires sont apparus. Un contrôle du réseau va être effectué pour diagnostiquer le problème.

VII – Monsieur Rafaël SORROCHE indique qu’à la dernière commission culture et sport il a été accordé 200 000.00 € de subvention pour la culture et 40 000.00 € de subvention pour le sport.

VIII – Monsieur Jean Yves LAPIZE indique que le conseil d’école a été repoussé après les élections.

IX – Madame Michèle GARRIGUES informe que la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la pose d’une main courante au terrain de sport a été accordée. La commande va donc être lancée.

Fin de séance à 21 h 30.